



## PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au projet d'extension nord de la ZAE de l'Embosque sur la commune de Gigean.

Il sera procédé durant 31 jours consécutifs, du mardi 17 juin 2025 à 9h00 au jeudi 17 juillet 2025 à 17h00, sur la commune de Gigean, aux enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles nécessaires au projet de réalisation de l'extension nord de la ZAE de l'Embosque sur la commune de Gigean.

Monsieur Thierry DAVIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du Tribunal Administratif de Montpellier. M. Jean-Pierre MERLAT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par la même présidente.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est M. Stéphane JUNCOSA, Chargé d'opérations (SPLBT) - téléphone : 04.67.46.66.52 - mail : [stephane.juncosa@splbt.net](mailto:stephane.juncosa@splbt.net).

#### **Dossier d'enquêtes :**

Le dossier d'enquêtes comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Occitanie et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage, sera déposé et consultable du mardi 17 juin 2025 à 9h00 au jeudi 17 juillet 2025 à 17h00 :

- en mairie de Gigean, 1 rue de l'Hôtel de ville - 34770 Gigean, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/enquete-prealable-dup-embosque-web/>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2>

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, accessible sur rendez-vous auprès du bureau de l'environnement - téléphone : 04 67 61 61 61.

#### **Observations et propositions :**

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant les enquêtes, soit du mardi 17 juin 2025 à 9h00 au jeudi 17 juillet 2025 à 17h00 :

- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/enquete-prealable-dup-embosque-web/>

- sur les registres d'enquêtes déposés à la mairie de Gigean, à l'adresse et aux horaires susvisés,

- par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire Enquêteur  
« Projet d'extension nord de la ZAE de l'Embosque à Gigean »  
Mairie  
1 rue de l'Hôtel de ville  
34770 Gigean

- par voie électronique à l'adresse suivante :

[contact-splbt@democratie-active.fr](mailto:contact-splbt@democratie-active.fr)

- auprès du commissaire enquêteur qui recevra les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie aux horaires suivants :

Commune	Permanences
Gigean, siège des enquêtes	- mardi 17 juin 2025 de 9h00 à 12h00 - mardi 1 <sup>er</sup> juillet 2025 de 9h00 à 12h00 - jeudi 17 juillet 2025 de 14h00 à 17h00

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais, communication du dossier.

Les décisions prises par le préfet de l'Hérault susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure, sont la déclaration d'utilité publique de l'extension nord de la ZAE de l'Embosque sur la commune de Gigean et la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au projet, soit des refus.